

PRÉFECTURE du RHÔNE

Reçu le 21 FEV. 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES

Séance du 24 janvier 2013

N° 2013- 0004 Adhésion à l'agence d'urbanisme de Saint Etienne (EPURES)

L'an deux mille treize, le 24 janvier à neuf heures, les membres du Conseil métropolitain, légalement convoqués, se sont réunis à la Maison du Fleuve Rhône à Givors, sous la présidence de Monsieur Gérard Collomb, Président.

EPCI MEMBRE DU PÔLE	DELEGUE(E)	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	POUVOIR	EPCI MEMBRE DU PÔLE	DELEGUE(E)	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	POUVOIR
CA Porte de l'Isère	ARNOLD Annick	X				CA Saint-Etienne métropole	GUYOT Rémy	X			
CU de Lyon	BARRET Guy	X				CA de Saint-Etienne métropole	JOASSARD Raymond	X			
CU de Lyon	BARTHELEMY Christian	X				CA de Saint-Etienne métropole	JULIEN Christian	X			
CA Porte de l'Isère	BERENGUER Claude	X				CU de Lyon	KIMELFELD David	X			
CA de Saint-Etienne métropole	BONNAND Maurice		X		Roland GOUJON	CA de Saint-Etienne métropole	KIZIRIAN Philippe	X			
CU de Lyon	BONNIEL-CHALIER Pascale			X		CA du Pays Viennois	KOVACS Thierry	X			
CU de Lyon	BRACHET Olivier	X				CA du Pays Viennois	LANGLAIS Pierre	X			
CU de Lyon	BRET Jean-Paul		X		Gérard COLLOMB	CA de Saint-Etienne métropole	MANET Gérard	X			
CU de Lyon	COLLOMB Gérard	X				CA du Pays Viennois	MOREL Marielle	X			
CU de Lyon	COSTE Paul			X		CA Porte de l'Isère	NICOLE-WILLIAMS Patrick			X	
CA Porte de l'Isère	COTTALORDA Alain	X				CA Porte de l'Isère	PAPADOPULO Jean	X			
CU de Lyon	CRIMIER Roland		X		Olivier BRACHET	CU de Lyon	PASSI Martial	X			
CA Porte de l'Isère	CRISTINI-KARYTA Brigitte	X			Annick ARNOLD	CU de Lyon	PLAZZI Willy	X			
CA du Pays Viennois	CURTAUD Patrick	X				CU de Lyon	QUINIOU Christophe			X	
CU de Lyon	DACLIN Jean-Michel		X		Martine DAVID	CA du Pays Viennois	REBOUX Agnès	X			
CU de Lyon	DARNE Jacky	X				CA du Pays Viennois	REMILLER Jacques	X			
CU de Lyon	DAVID Martine	X				CU de Lyon	REPELIN Michel		X		Marc GRIVEL
CU de Lyon	DESBOS Eric	X				CA du Pays Viennois	RIOULT Jean-Pierre	X			
CA du Pays Viennois	DESESTRET Michèle	X				CU de Lyon	RIVALTA Bernard	X			
CU de Lyon	DOMENECH DIANA Mireille		X		Willy PLAZZI	CA Porte de l'Isère	RIVOIRE Janine	X			
CA de Saint-Etienne métropole	FAVERJON Christophe	X				CU de Lyon	SECHERESSE Jean-Yves		X		David KIMELFELD
CA Porte de l'Isère	FEYSSAGUET Raymond			X		CA Porte de l'Isère	SIELANCZYK Nicolas	X			
CA de Saint-Etienne métropole	FLACHAT Jean-Claude	X				CA de Saint-Etienne métropole	STRIBICK Jacques	X			
CU de Lyon	FOURNEL Yves	X				CU de Lyon	THEVENOT Robert	X			
CA de Saint-Etienne métropole	FRECENON Jacques	X				CA du Pays Viennois	TROUILLER Christian	X			
CU de Lyon	FRIH Sandrine	X				CA de Saint-Etienne métropole	VASSOILLE René	X			
CU de Lyon	GELAS Nadine	X				CU de Lyon	VESCO Gilles		X		Nadine GELAS
CA de Saint-Etienne métropole	GOUJON Roland	X				CU de Lyon	VIAL Claude	X			
CA de Saint-Etienne métropole	GOURBEYRE Françoise	X				CA de Saint-Etienne métropole	VINCENDON Michel	X			
CU de Lyon	GRIVEL Marc	X				CA de Saint-Etienne métropole	VINCENT Maurice	X			
CU de Lyon	GUILLEMOT Annie		X		Pouvoir Mme Frih présente à partir de la délibération 13/001	CU de Lyon	VINCENT Max		X		Michèle VULLIEN
CU de Lyon	GUIMET Hubert	X				CU de Lyon	VULLIEN Michèle	X			

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation du Conseil : 18/01/2013

Secrétaire élu : Philippe KIZIRIAN

Compte-rendu affiché le : 29/01/2013

- DELIBERATION N 2013-0004 – Adhésion à l'agence d'urbanisme de Saint Etienne (EPURES)

L'article L.121-3 du Code de l'urbanisme permet aux collectivités territoriales et aux établissements publics qui contribuent à l'aménagement et au développement des territoires de créer avec l'Etat des organismes de réflexion et d'études appelés « agences d'urbanisme », constitués sous la forme associative Loi 1901.

Epures, l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise réalise pour ses membres des missions conduites en commun dans un souci d'harmonisation des politiques publiques. Elle est aussi un important centre de ressources pour ses membres.

L'Agence d'urbanisme contribue aujourd'hui à l'émergence de stratégies et de projets en matière d'aménagement et de développement pour le compte de ses membres (90 à ce jour), sur l'ensemble du territoire ligérien mais également des territoires adhérents proches ainsi qu'à l'échelle métropolitaine en lien avec l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

Un programme d'activités partenarial est élaboré chaque année en concertation entre l'Agence d'urbanisme et ses membres. Les activités inscrites à ce programme partenarial ne relèvent ni de la concurrence ni du droit de la commande publique.

Compte tenu de l'intérêt pour le Pôle Métropolitain de participer au programme partenarial mis en œuvre par l'Agence d'urbanisme, il est proposé au Conseil Métropolitain de demander son adhésion, qui sera soumis à l'agrément du Conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme.

L'adhésion donne lieu au versement d'une cotisation annuelle de 5 000 €, décidée par le Conseil d'administration.

Cette cotisation peut être complétée chaque année d'une subvention du Pôle Métropolitain au regard du degré d'intérêt qu'il porte au programme d'activités partenarial de l'Agence d'urbanisme.

Le Pôle Métropolitain disposera d'un représentant à l'Assemblée Générale de l'Association.

Il est proposé au Conseil Syndical :

- D'adhérer à Epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise,
- De désigner Monsieur Olivier Brachet pour représenter le Pôle Métropolitain à l'Assemblée Générale.

DELIBERE

DELIBERE

1° - Adhère à l'agence d'urbanisme de Saint Etienne (EPURES)

2° - Désigne Monsieur Olivier Brachet comme représentant du Pôle Métropolitain.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Acte rendu exécutoire après

- publication du :
- notification du (*le cas échéant*) :
- transmission au Représentant de l'Etat le :

Gérard COLLOMB.

